

Solidaires



Branche Cemagref

**Doctorants Cemagref en fin de
thèse :
le point de la situation en mai 2006**

Au moment où les doctorants ont à remplir leur rapport d'avancement (à rendre sans faute avant la fin mai¹), voici quelques éléments d'information sur le sujet délicat de la gestion des fins de thèse, pour ceux qui sont sur contrats de travail Cemagref (les problèmes sont analogues pour ceux qui ont un contrat d'allocataire de recherche du Ministère de l'Education Nationale ou des contrats d'autres organismes tels que ADEME, CNES...)

Que se passe-t-il lorsqu'un doctorant se retrouve sans contrat avec son mémoire de thèse pas encore terminé ?

Le doctorant n'a plus qu'à aller s'inscrire à l'ANPE et à poursuivre son travail de thèse sur financement des ASSEDIC (en principe réservé pourtant à la recherche à temps plein d'un emploi...). A condition toutefois qu'il ne soit pas de nationalité étrangère, car dans ce cas, bien que le Cemagref ait versé des cotisations chômage pour lui aussi pendant 3 ans, il n'a pas le droit de s'inscrire à l'ANPE comme demandeur d'emploi – et donc de bénéficier des allocations chômage - s'il ne possède qu'une carte de séjour "étudiant" (ce qui est le cas général aujourd'hui, alors qu'il y a quelques années, dans certains départements, au vu de leur contrat de thèse, les thésards étrangers arrivaient à se faire délivrer des cartes de séjour "salarié")...²

De plus, ne voulant pas risquer de se faire pincer pour utilisation de "main d'œuvre gratuite" (eh oui continuer à faire travailler un salarié sans le payer c'est heureusement encore illégal), le Cemagref cherche à couper tout lien visible avec le doctorant ex-CDD et celui-ci est donc prié de rester chez lui et de ne faire que de brèves "visites" au Cemagref... Le doctorant se retrouve ainsi isolé, sans environnement de travail (pas d'accès aux bases de données bibliographiques, aux ressources informatiques, pas de possibilité de déplacements pris en charge par le Cemagref, pas d'échanges avec les collègues...), et ce dans une période difficile où il aurait justement besoin d'être épaulé. C'est très dur dans ces conditions de finir une thèse et certains n'y parviennent d'ailleurs pas.

Ce que nous essayons de faire à titre syndical :

A titre syndical nous défendons depuis des années un certain nombre de principes :

- que les doctorants sont certes des étudiants mais aussi de travailleurs de la recherche à temps plein (voire plus !) qui apportent une contribution décisive aux travaux scientifiques du Cemagref et qu'ils doivent donc être traités comme tels et bénéficier d'un statut de salarié correct. (On a au moins été entendus sur la rémunération puisque en fin 2005 elle a été réévaluée de 15 % et son évolution sera indexée sur le premier échelon d'ingénieurs d'études)
- que le travail de thèse est un travail collectif, depuis la définition du sujet jusqu'à la soutenance, et donc que le Cemagref doit en assumer collectivement la responsabilité depuis le début jusqu'à la fin et ne pas faire retomber sur le seul thésard les problèmes et retards éventuels, auxquels les aléas (climatiques...) et l'encadrement ont généralement leur part en plus de celle du thésard. Ceci n'étant pas évidemment une incitation à tous les thésards d'en profiter pour "tirer sur la corde" et demander des prolongations qui ne seraient pas strictement indispensables : il est évidemment préférable pour tout le monde que la thèse soit

¹ Ne pas oublier de renvoyer votre dossier : ne pas le renvoyer peut entraîner la rupture (sans préavis !) du versement de votre rémunération... (ça s'est vu).

² De toute façon est-il bien normal que ce soit les caisses de chômage qui financent la recherche publique ? On peut s'interroger, de même que pour l'industrie du spectacle et de l'audiovisuel... (cf la situation des intermittents du spectacle)

effectivement terminée dans les 3 ans³. Mais nous ne voulons pas que la question "quand malgré tout ce n'est pas le cas, qu'est-ce qu'on fait ?" soit hypocritement éludée, laissant les thésards se débrouiller seuls, "sponsorisés" par leurs conjoints et/ou les ASSEDIC. C'est en outre une mesure d'équité vis-à-vis des autres doctorants du Cemagref (ingénieurs en formation par la recherche issus des écoles du Ministère de l'Agriculture et permanents Cemagref) qui n'ont pas ce genre de problèmes en cas de dépassement de délai.

Lors des réunions entre représentants de la DG et du personnel nous demandons régulièrement à faire le point sur la situation des thésards en fin de thèse. Le problème c'est que pour l'instant, faute de coordination entre les UR, la direction scientifique et le SRH, la DG est incapable de nous dire où en sont les thésards en dernière année de thèse, à quelle date (même approximative) est prévue leur soutenance, s'il y a nécessité d'une prolongation de contrat ou pas, si les thésards qui ont disparu des listings de CDD ont réellement soutenu leur thèse... Il y a encore beaucoup à faire pour que soit organisé un suivi sérieux et systématique des thésards... (un des freins à sa mise en place étant le fait que le financement des prolongations de thèse a été entièrement mis à la charge des UR, ce qui n'incite guère les chefs d'UR à la transparence...). Mais on ne désespère pas d'y arriver...

Au moins le problème n'est-il plus aujourd'hui occulté et la DG sait qu'on revient à la charge régulièrement sur la question et qu'on lui demande des comptes, en tant qu'employeur (car l'employeur des doctorants en contrat Cemagref, ce n'est pas le chef de l'UR, c'est le Directeur Général du Cemagref, il ne faut pas l'oublier).

Ne pas taire les problèmes

Mais il faut aussi que localement les thésards qui ont des difficultés ne se replient pas sur eux-mêmes et qu'ils n'aient pas de complexes à exprimer leurs besoins, à interpeller encadrants et chefs d'UR et à demander des prolongations de contrat s'il y a nécessité : ce n'est pas une faveur, c'est la rétribution normale d'un travail de recherche effectué pour le Cemagref, et dont tout le monde a intérêt à ce qu'il se termine bien.

N'hésitez pas à solliciter l'appui des représentants du personnel, au plan local et/ou national si vous avez des difficultés à vous faire entendre.

Responsable dossier "thésards" au niveau national Cemagref pour SUD-Recherche-EPST :
Marie-B. ALBERT marie-bernadette.albert@cemagref.fr

Radioscopie des avis de la commission des accueils de juin 2005 :

Parmi les **17 demandes de prolongation** formulées dans leurs rapports d'avancement par des doctorants en CDD Cemagref (demandes allant de 1 mois à 7 mois) :

- une seule a été refusée (au motif qu'une prolongation avait déjà été accordée précédemment)
- une a été accordée "sous réserve d'expertise"
- deux n'ont été accordées que partiellement (6 mois au lieu de 7 demandés, 3 mois au lieu de 6 demandés)
- les 13 autres ont été accordées à la hauteur demandée

Dans tous les cas, il est bien précisé que le financement est à la charge de l'UR (ce qui n'avait pas empêché les chefs d'UR concernés de soutenir les demandes).

Ce qu'on ne sait pas, c'est si des demandes qui auraient pu / dû être faites ne l'ont pas été pour cause d'autocensure ou de pressions exercées par des chefs d'UR... (on pense qu'il y a quand même actuellement au moins 6 ou 7 thésards Cemagref sortis du circuit en train de galérer pour terminer leur thèse)

Une seule chose est sûre :

100 % des prolongations accordées avaient été demandées par les doctorants...

³ Dans un dossier de candidature à un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur, le temps mis à faire la thèse est un élément qui peut peser sur l'appréciation des membres du jury...